

Programme de la Formation

MARCHES DE CONCEPTION REALISATION et marchés globaux de performance - Formation à distance

2 jours soit 14 heures de formation

CONTEXTE GÉNÉRAL

La loi ELAN a modifié les accès à la commande et les façons de travailler. Les architectes doivent s'y préparer afin d'être présents sur les marchés globaux qui vont s'intensifier.

Cette loi vient d'accorder aux HLM la possibilité de recourir aux marchés de conception-réalisation sans limite de temps. Elle modifie la loi MOP pour ouvrir la possibilité de faire des marchés de conception-réalisation lorsqu'il y a un engagement de performance énergétique. Ce qui ouvre ces marchés à toutes les Collectivités Locales.

Le nouveau Code de la Commande Publique, applicable au 1 avril 2019, a pris en compte toutes ces modifications et ouvre sans limite le recours aux marchés globaux de performance.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Accéder à la commande des marchés globaux, en défendant la qualité architecturale du projet, tout en restant compétitif au regard de sa complexité.

PUBLIC CIBLE

Architectes, chefs de projets, urbanistes, mai?tres d'œuvres participant a? la conduite de projets d'e?quipements publics, mai?tres d'ouvrages.

PRÉREQUIS

Avoir participé à la réalisation d'équipement public ou vouloir diversifier son activité en s'orientant vers les équipements publics.

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module

MARCHES DE CONCEPTION REALISATION et marchés globaux de performance

2 jours soit 14 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Distanciel synchrone

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- identifier les marchés globaux et les moyens d'accéder à la commande
- répondre aux différentes procédures de manière efficace
- appréhender les interactions entre les partenaires signataires

FORMATEUR(S)

CABANIEU Jacques - ancien Secrétaire Général de la MIQCP

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Des apports théoriques alternent avec l'analyse de cas concrets de complexité croissante, enrichis par les retours d'expérience de l'intervenant et des participants.

Un support pédagogique sera remis aux participants.

PROGRAMME

Comprendre le processus des marchés globaux

- Les conditions de recours
- Les avantages, les inconvénients et les lacunes de cette procédure de conception réalisation
- Les exigences réglementaires et leurs explicitations (loi MOP, Code de la Commande Publique (CCP) ...)
- Les procédures de commande (pouvoirs adjudicateurs, opérateurs économiques, ouvrages concernés...) et surtout la procédure de dialogue compétitif
- La composition des groupements concepteurs entreprises
- Les rôles et attributions des principaux acteurs
- Les missions allouées à la maîtrise d'œuvre dans tous les contrats globaux, imposées par la loi CAP (juillet 2016) et son décret d'application du 5 mai 2017 (repris dans le CCP)
- Comment optimiser et appréhender la collaboration concepteur / réalisateur et l'engagement contractuel sur les coûts et les délais de réalisation
- Les marchés globaux de performance qui regroupent la conception, la réalisation et la maintenance